



**CONSEIL COMMUNAL
DE VUFFLENS-LA-VILLE**

ASSEMBLEE DE COMMUNE – MERCREDI 25 JUIN 2026

GRANDE SALLE DE VUFFLENS-LA-VILLE

PARTIE I : SOUS LA PRESIDENCE DE M. LE PREFET PASCAL DESSAUGES

A la suite du renouvellement des autorités communales voté le 8 mars 2026 et suivants, M. le Préfet Pascal Dessauges a informé le Président du Conseil communal qu'il procéderait à l'installation et à l'assermentation de la Municipalité et du Conseil communal le jeudi 25 juin 2026 à 20h.

Tous les citoyennes et citoyens de la Commune remplissant les conditions requises par la loi, au nombre de 45, ont reçu une convocation personnelle. De plus, une convocation a été affichée au pilier public.

Madame Ariane Wunderli est désignée comme secrétaire provisoire.

Il est fait appel aux scrutateurs provisoires : M. Vu Tran et M. Cédric Boss.

Monsieur le Préfet annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée de commune du 8 mars et suivants concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité ; d'autre part, aucun recours ne lui étant parvenu au sujet des élections, il déclare donc être en mesure d'assermenter les élu-e-s.

1. Installation du Législatif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseillère et conseiller présent-e solennise la promesse. Il-elle est ainsi installé-e membre du Législatif communal avec entrée en fonction du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'au 30 juin 2031.

Nombre des membres assermentés : 36

Membres excusés : 9 soit : Jean-Paul Carrard, Letitia Cassinadri, Martine Cassinadri, Gilbert Cavedon, Jean-Baptiste Flé, Marco Grilli, Cédric Le Grand, Florian Rossel, Jean-Claude Stucky

M. le Préfet rappelle que ces derniers pourront être assermentés lors de la prochaine séance du Conseil communal de la nouvelle législature.

Le **CONSEIL COMMUNAL** installé est ainsi composé, par ordre alphabétique, de Mesdames et Messieurs :

1. BERSIER Jean-Claude
2. BEYELER Valérie
3. BOSS Cédric
4. CARRARD Jean-Paul
5. CASSINADRI Letitia
6. CASSINADRI Martine
7. CAVEDON Gilbert
8. COMBES Olivier
9. DE BUREN Guillaume
10. DE LAVAL Géraud
11. DE SAINT FELIX Isabelle
12. FABRE DE FERRE-LAGRANGE Jérôme
13. FLE Jean-Baptise
14. FROSSARD GOY Nadine
15. GOY David
16. GRILLI Marco
17. GUBINELLI Raphaël
18. LAMBELET Raymond
19. LASSERRE Gaël
20. LE GRAND Cédric
21. LLONA Alienor
22. LUESCHER Jean-Marc
23. MAILLEFER Jérémy
24. MIANO Véronique
25. MOLLINET Charles
26. PERRIER Mathilde
27. PILET Jacques
28. REDA Stéphanie
29. RIVA Quentin
30. ROLAND Isabelle
31. ROLAND TROTTET Sylviane
32. ROSSEL Florian
33. SCHARMAY Eric
34. SCHARMAY Manon
35. STAEDLER Maxime
36. STETTLER Daniela
37. STUCKY Jean-Claude
38. TEVAEARAI Rébecca
39. TRAN Vu
40. TROTTET Yves
41. VANDERWECKENE Joseph
42. VIGOURET Patrick
43. VULLIOUD Pierre-André
44. WEISSBRODT Roger
45. ZUBER Patrick

Membres suppléants du Conseil communal, dans l'ordre du nombre de voix obtenues :

1. HOFFSTETTER Claudine (330 voix)
2. JEANNERAT Florian (327 voix)
3. STUCKY Romain (326 voix)
4. BRAJON Etienne (324 voix)
5. HURSIN Mathieu (322 voix *)
6. BAUMANN Peter (322 voix *)
7. TEVAEARAI Rachel (320 voix)
8. MORAIS Tiago (319 voix)
9. FREDI Maurizio (315 voix)
10. BATISTA Muriel (314 voix)
11. GASSER Adrian (309 voix)
12. PALMIER Hélène (308 voix)

2. Installation de l'Exécutif

Monsieur le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élu-e-s aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Monsieur le Syndic et chaque municipal-e solennisent la promesse.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** installé est ainsi composé, par ordre alphabétique de Mesdames et Messieurs :

Syndic : DUPERRUT Jean-Yves

Municipaux : BERCHIER Pascal
JUGEY Caroline
LUSSIGNOLI Alex
WEHRLI Hans Ulrich

Monsieur le Préfet précise que l'article 89 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 prescrit qu'après la prestation de serment par les membres du Conseil communal et par la Municipalité, sous la présidence du Préfet, le Conseil procède à la nomination de son-sa Président-e et de son-sa secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et relative au second tour, au scrutin individuel secret, en vertu de l'article 11 de cette loi. Sous chiffre 3 de cet article, il est cependant précisé que, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, mention doit en être faite au procès-verbal.

3. Election du Président du Conseil communal, pour un an

Une seule proposition pour le poste à pourvoir ayant été faite, celle de M. Yves Trottet, M. le Préfet propose alors de procéder à son élection de manière tacite par acclamation.

M. Yves Trottet est élu Président tacitement par acclamation.

4. Election de la secrétaire du Conseil communal, pour 5 ans

Une seule proposition pour le poste à pourvoir ayant été faite, celle de Mme Ariane Wunderli, M. le Préfet propose de procéder de la même manière que ci-dessus.

Mme Ariane Wunderli est élue secrétaire tacitement par acclamation.

5. Adoption du PV de la séance d'assermentation

Le procès-verbal annexé est lu par Mme Ariane Wunderli, adopté à l'unanimité et signé par M. le Préfet Pascal Dessauges.

Les autorités de Vufflens-la-Ville étant désormais légalement installées, M. le Préfet leur transmet les salutations cordiales et chaleureuse des autorités cantonales. Il leur adresse également ses sincères remerciements et vives félicitations.

Par leur candidature, leur élection et le serment prêté ce jour, les élu-e-s acceptent de prendre une part active à la gestion des affaires publiques de leur Commune. Il leur souhaite de trouver, dans l'accomplissement de leur mandat, la juste récompense, résultant de la satisfaction du devoir accompli envers la Commune, à laquelle ils ont promis de veiller à la conservation des biens ainsi que de remplir avec intégrité et exactitude les fonctions qui leur ont été attribuées par la loi.

Après son allocution, M. le Préfet cède la place et la parole à M. Yves Trottet, Président pour la 2^e partie de la séance.

PARTIE II : SOUS LA PRESIDENCE DE M. LE PRESIDENT YVES TROTTET

Message de M. Yves Trottet, Président

Message de M. Laurent Bader, Pasteur

M. Le Président propose un ajout à l'Ordre du Jour :

- point 9 - Nomination d'un secrétaire suppléant.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Election de la 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal

M. Jean-Marc Lüscher est élu 1^{er} Vice-président tacitement par acclamation.

7. Election du 2^e Vice-président du Conseil communal

M. Vu Tran est élu 2^e Vice-président tacitement par acclamation.

8. Election des scrutatrices/scrutateurs et vice-scrutatrices/vice-scrutateurs du Conseil communal

Les scrutatrices sont élues tacitement par acclamation :

- Mme Stéphanie Reda
- Mme Rebecca Tevaeearai

La vice-scrutatrice et le vice-scrutateur sont élus tacitement par acclamation :

- Mme Mathilde Perrier
- M. Jean-Claude Bersier

9. Election de la/du secrétaire suppléant.e du Conseil communal

Une seule proposition pour le poste à pourvoir ayant été faite, celle de M. Adrian Gasser, M. le Président propose de procéder de la même manière que ci-dessus.

M. Adrian Gasser est élu secrétaire suppléant tacitement par acclamation.

10. Huissière / Huissier

M. le Président tient à remercier M. Nelso Batista, responsable logistique du Conseil communal, pour l'excellent travail d'huissier qu'il fait depuis longtemps. (*Applaudissements*)

11. Nomination des délégués aux associations intercommunales

11.1 Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et env. – AIEV

Sont élus tacitement par acclamation :

- M. Cédric Boss
- M. David Goy
- M. Patrick Vigouret
- Mme Isabelle de Saint Félix
- Mme Mathilde Perrier
- 1^{er} suppléant.e - sera nommé.e ultérieurement
- 2^e suppléant.e – sera nommé.e ultérieurement

11.2 Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay – AJERCO

Sont élus tacitement par acclamation :

- M. Maxime Städler
- M. Jérémy Maillefer, suppléant

11.3 Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz – ASiCoPe

Sont élues tacitement par acclamation :

- Mme Alienor Llona
- Mme Sylviane Roland Trottet, suppléante

11.4 Association Scolaire Intercommunale de La Venoge – ASiVenoge

Sont élus tacitement par acclamation :

- Mme Isabelle Roland

- M. Jérôme Favre de Ferre-Lagrange
- M. Jean-Claude Stucky, suppléant (sera nommé ultérieurement car absent ce soir)

11.5 Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes – ASPIC

Sont élus tacitement par acclamation :

- M. Pierre-André Vullioud
- M. Vu Tran, suppléant

12. Election des commissions permanentes

12.1 Commission de gestion – COGEST

Sont élus tacitement par acclamation :

- M. Roger Weissbrodt
- Mme Stéphanie Reda
- Mme Véronique Miano
- M. Gaël Lasserre
- M. Olivier Combes

12.2 Commission des finances – COFIN

Sont élus tacitement par acclamation :

- M. Joseph Vanderweckene
- M. Raymond Lambelet
- M. Charles Mollinet
- M. Maxime Stadler
- M. Jean-Paul Carrard (sera candidat ultérieurement car absent ce soir)

12.3 Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales – CCRI

Sont élues tacitement par acclamation :

- Mme Nadine Frossard Goy
- Mme Manon Scharmay
- Mme Valérie Beyeler
- 1 suppléant.e – sera nommé.e ultérieurement

13. Conclusion de la séance

Avant de clore la séance, M. le Président, Yves Trottet, rappelle les dates des prochaines séances du Conseil communal :

- Mercredi 7 octobre 2026 à 20h
- Mercredi 16 décembre 2026 à 20h

En conclusion à la séance, M. Jean-Yves Duperrut, Syndic, remercie les personnes ayant œuvré à l'organisation de la séance, la Municipalité sortante pour le transfert des compétences et dossiers ainsi que le personnel de l'administration pour son engagement. Il se dit conscient de la tâche qui attend la Municipalité et est confiant que tout se passera bien.

Malgré un emploi du temps chargé avec, notamment, l'assermentation des autorités des 36 communes du district du Gros-de-Vaud le Préfet reste qu'à la fin de la séance.

La séance est levée à 20h55.

Yves Trottet

Ariane Wunderli

Président

Secrétaire